

Quand le Ministre de la Défense légitime les manœuvres militaires franco-israéliennes et encourage de futurs crimes de guerre

Par question publiée au J.O. du 6 décembre 2016, Jean Jacques Candelier, député du Nord a demandé au ministre de la défense de s'expliquer sur les manoeuvres militaires aériennes franco-israéliennes qui ont eu lieu en Corse en novembre 2016.

Le député évoque notamment Gaza, où l'aviation israélienne s'est illustrée à 3 reprises par des raids meurtriers sur la population civile (agressions de 2008-09, 2012 et 2014), avec le bilan effroyable de 541 enfants tués au cours des opérations sanglantes de l'été 2014.

Le ministre a affirmé par réponse publiée au J.O. du 24 janvier que la coopération militaire de la France avec Israël est ancienne, que la France développe ce type de relations avec de nombreux autres pays, et que cette coopération relève du cadre strict de l'action diplomatique.

En somme, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter !

A cela nous répondons que bien au contraire toute coopération militaire de la France avec l'Etat colonial et d'apartheid israélien nous inquiète et nous scandalise, et que nous participons sans relâche à la campagne internationale pour l'embargo sur le commerce d'armes et contre toute coopération militaire avec Israël.

Il est inadmissible que le gouvernement français affiche une telle réponse après le refus méprisant d'Israël de se plier à la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU contre la poursuite de la colonisation, puis de participer à la conférence de Paris !

NON Monsieur le ministre, les manœuvres militaires franco-israéliennes ne sont pas anodines : elles préparent de futurs crimes de guerre ! Vous n'êtes pas sans savoir que la population civile palestinienne sert de cobaye pour tester les armes israéliennes, en toute violation de la 4ème convention de Genève.

Vous savez aussi que les États, dont la France au regard de ses engagements européens et internationaux, ont pour obligation de garantir qu'Israël, comme tout autre État, se conforme au droit international.

En 2014, Israël a assassiné plus de 2250 palestiniens à Gaza, dont plus de 550 enfants selon l'UNICEF. Aujourd'hui, des raids meurtriers frappent encore trop souvent la population de Gaza et, vous ne l'ignorez sans doute pas, les emprisonnements et les exécutions sommaires de Palestiniens résistants sont quasi quotidiens en Cisjordanie

Votre réponse, qui occulte complètement cette réalité est un encouragement à de nouveaux crimes de guerre contre un peuple désarmé.

Nous continuerons à nous mobiliser pour que la France déclare un embargo militaire d'Israël, conformément à la demande unanime de la société civile palestinienne.

Paris, le 13 février 2017,

La Campagne BDS France